



Commune de Dambach-la-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 15 JANVIER 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 12 janvier 2018 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le lundi 15 janvier 2018 en séance extraordinaire, à 19 H 30 dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude HAULLER, maire.

Etaient présents : 15

M. Claude HAULLER, Maire, Mme Christiane SCHEPPLER, M. Sébastien ROSSI, Mme Annie MICHEL, M. Philippe SCHUHLER, adjoints, MMES et MM. Sabine LEISER, André SCHUHLER, Corinne HOFF, Marlène GUNTZ, Pierre-Nicolas MERSIOL, Myriam WINKLER, Doris MESSMER, Pascal OSER, Estelle KAMM, Pascal MEYER

Absents excusés : 4

Mme Anne -Marie BELENFANT qui donne procuration à Mme Sabine LEISER

M. Jean-Marie GLEITZ qui donne procuration à M. Philippe SCHUHLER

M. Servais BURRUS qui donne procuration à Pascal OSER

M. Maximilien ZAEPFFEL qui donne procuration à M. Sébastien ROSSI

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

ordre du jour

- | | |
|---|---|
| 1. Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06/12/2017 | 2 |
| 2. Désignation du secrétaire de séance | 2 |
| 3. Décision modificative - budget 2017 | 2 |

1) Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06/12/2017

Le procès-verbal du 06/12/2017, transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance est adopté à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L121-14 du Code des Communes,
Le Conseil municipal, après délibération et vote,
Décide de désigner un secrétaire de séance, en la personne de Philippe SCHUHLER.

Le Conseil Municipal décide également de s'adjoindre d'une secrétaire auxiliaire qui assiste aux séances, mais sans participer aux délibérations : à savoir Mme Florence MEYER, secrétaire générale.

3) Décision modificative - budget 2017

Suite à une erreur de report, le Compte 020 dépenses imprévues d'investissement est déficitaire,

Après délibération et vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal valide la décision modificative suivante :

section de fonctionnement - Dépenses	Prévision budgétaire	Décision modificative n°8	Crédits 2017
C/022 - dépenses imprévues de fonctionnement	29 627,58	3 000,00	26 627,58
C/023 - virement à la section d'investissement	1 533 226,57	3 000,00	1 536 226,57
Total		-	

section d'investissement - Dépenses	Prévision budgétaire	Décision modificative n°8	Crédits 2017
C/020 op 01 - dépense imprévues d'investissement	2 054,43	3 000,00	945,57
Total		3 000,00	

section d'investissement - Recettes	Prévision budgétaire	Décision modificative n°7	Crédits 2017
C:021 virement de la section de fonctionnement	1 533 226,57	3 000,00	1 536 226,57
Total		3 000,00	

Le Secrétaire de séance
Philippe SCHUHLER



Le Maire
Claude HAULBER

